

2015

bilanz  
**homes**  
Das Schweizer Immobilienmagazin

# DONNÉES MÉDIAS

Print | Online | Mobile





**homes** est la revue de référence pour l'immobilier et l'habitation.

**homes** doit conjuguer plaisir de lire et utilité au moyen de captivants reportages, de fantastiques illustrations et de très pratiques conseils.

La revue est confiée aux bons soins d'une équipe de journalistes expérimentés et de concepteurs du magazine économique BILAN, que cette même revue agrèmente en guise d'annexe quatre fois l'an.

Avec ses interviews, son forum d'experts et ses présentations d'entreprises, **homes** est très proche des acteurs de l'immobilier et de l'habitation.

Les rubriques Design et Style-News accordent une large place aux nouveautés ainsi qu'aux tendances qui se font jour chez les producteurs et les fabricants.

Avec plus de 50 pages d'offres immobilières, **homes** expose, numéro après numéro, des maisons de rêve – accompagnées de liens concrets pour les personnes intéressées.



## DÉLAIS ET PLANNING DE PARUTION

Édition	Thème central	Date de parution	Délai d'insertions	Matériel d'impression
Homes 01/2015	<b>Outdoor</b> – tout pour l'espace extérieur	20.02.2015	05.02.2015	06.02.2015
Homes 02/2015	<b>Indoor</b> – les tendances intérieures	30.04.2015	15.04.2015	16.04.2015
Homes 03/2015	<b>Cuisines</b> – de l'espace de travail à l'espace de vie	04.09.2015	20.08.2015	21.08.2015
Homes 04/2015	<b>Wellbeing</b> – se détendre et se relaxer chez soi	13.11.2015	29.10.2015	30.10.2015

## BILANZ HOMES – DAS SCHWEIZER IMMOBILIENMAGAZIN

<b>Parution</b>	4 fois par année	<b>Abonnement avec Bilanz</b>	CHF 218.–
<b>Tirage</b>	ø 55'000 Ex.	<b>Prix au numéro</b>	CHF 6.–

## PROFIL DU LECTORAT: BASE BILANZ

	Projection	Pénétration
<b>Lectoral cRR</b>	<b>124 000</b>	<b>2.7%</b>
<b>Lectoral BRS</b>	<b>480 000</b>	<b>10.4%</b>

Possession	Projection	Affinité
Nombre total de propriétaires	83 000	119
Propriétaires de maisons familiales	53 000	113
Propriétaires de maisons de vacances	27 000	137
Propriétaires d'un bien avec jardin	85 000	108

Considération sur le thème mobilier et intérieur (Tout à fait, plutôt et assez juste)	Projection	Affinité
Je m'occupe souvent de la décoration de mon appartement/de ma maison	63 000	102
Lors d'un achat, la qualité m'importe plus que le prix	94 000	115
Un jardin bien entretenu est important pour moi	105 000	109
Je préfère les meubles exclusifs et chers	32 000	208

## ATTENTION ÉLEVÉE DES LECTEURS



### Forte notoriété

84 % des abonnés à BILAN lisent également **homes**.



### Intense utilisation

En moyenne, deux tiers (66 %) des pages sont lues ou consultées. Les femmes, qui consultent 73 % de toutes les pages, se sentent nettement plus interpellées par **homes** que les hommes (qui lisent 64 % des pages).



### Multiple utilisation

**homes** est pris entre les mains deux fois en moyenne pour être lu (2.18 pick-ups pour les femmes / 1.99 pick-ups pour les hommes).

Source: Publitest/mafo concept homes (200 interviews net).



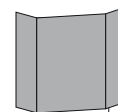
## 1/1 PAGE

Prix brut: **CHF 14 900.-**  
Miroir: 179 x 240 mm  
Franc-bord: 205 x 275 mm



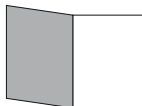
## 2/1 PAGE PANORAMA

Prix brut: **CHF 32 775.-**  
Miroir: 386 x 240 mm  
Franc-bord: 410 x 275 mm



## Papillon

Prix brut: **CHF 49 500.-**  
Frais techniques inclus  
Format: 106,5 x 202 x 106,5 x 275 mm



## 2ÈME COUVERTURE

Prix brut: **CHF 20 500.-**  
Miroir: 179 x 240 mm  
Franc-bord: 205 x 275 mm



## 1/2 PAGE HORIZONTALE

Prix brut: **CHF 9 323.-**  
Miroir: 179 x 120 mm  
Franc-bord: 205 x 134 mm



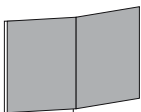
## COUVERTURE CLIENT PERFORÉE

(tirage total)  
Format: 205 x 275 mm,  
Le prix est hors **frais de production**  
**CHF 60 625.-**



## 4ÈME COUVERTURE

Prix brut: **CHF 20 500.-**  
Miroir: 179 x 240 mm  
Franc-bord: 205 x 275 mm



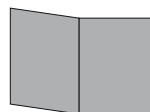
## GATEFOLDER 2 PAGES (RABATTU VERS L'EXTÉRIEUR)

Frais techniques inclus  
Prix brut: **CHF 49 500.-**  
Longueur totale: 386 mm  
Hauteur: 275 mm



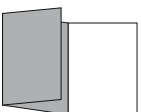
## COUVERTURE AVEC RABAT

sur demande  
Le prix brut: **CHF 52 000.-**  
Format: 163 x 187 mm



## COVERSPREAD

Prix brut: **CHF 42 500.-**  
Format: 410 x 275 mm



## GATEFOLDER 3 PAGES (RABATTU VERS L'INTÉRIEUR)

Frais techniques inclus  
Prix brut: **CHF 52 500.-**  
Longueur totale: 386 mm  
Hauteur: 275 mm



## BANDEROLE (TIRAGE TOTAL)

Prix brut: **CHF 55 000.-**  
Largeur: 30–100 mm  
Le prix exclus les frais techniques pour la mise de la banderole. la facture de environ CHF 280.- sera emise par Swissprinters AG.  
Changement de prix sous réserve.

Autre format (Gatefolder etc.) sur demande

Autre format sur demande

**REMARQUES :** Les prix sont valables (à l'unité) pour 1 à 4 couleurs, basée sur l'échelle Cyan, Magenta, Jaune et Noir.  
Changement de prix sous réserve. Tous les prix s'entendent sans TVA.

## RABAIS FRANC (SUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS)

CHF 30 000.–	▶ 2%	CHF 160 000.–	▶ 8%	CHF 320 000.–	▶ 18%	CHF 600 000.–	▶ 23%
CHF 60 000.–	▶ 3%	CHF 200 000.–	▶ 10%	CHF 360 000.–	▶ 20%	CHF 700 000.–	▶ 24%
CHF 90 000.–	▶ 4%	CHF 240 000.–	▶ 12%	CHF 460 000.–	▶ 21%		
CHF 120 000.–	▶ 5%	CHF 280 000.–	▶ 14%	CHF 560 000.–	▶ 22%		

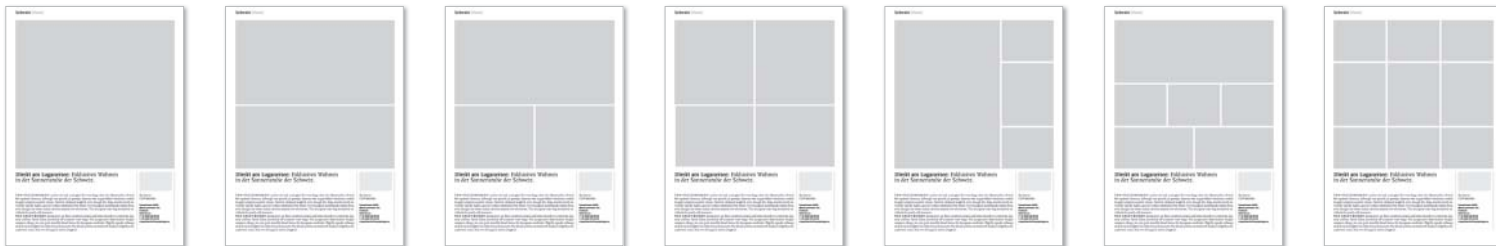
Le rabais Bilanz homes est cumulable avec le rabais Bilanz.

## CC II / RACHA II POUR ANNONCES

- Commission d'agence: 15%
- RACHA: 15% dès CHF. 60 000.– brut
- Les rabais (quantité et répétition) autorisent CC/RACHA.

1/1 PAGE

Miroir: 179 x 240 mm



Pour les annonces immobilières, 7 modèles de présentation sont à disposition sous forme de chablon. Voir exemple ci-dessus. Cette disposition est à suivre impérativement. La société «Im-

moscout 24» met à disposition la plateforme entièrement gérée sur le web. Le client doit donc posséder un accès Internet et un navigateur. Le mot de passe sera fourni sur le site [www.bilanz.ch/immobilier](http://www.bilanz.ch/immobilier).

La rédaction se réserve la possibilité de refuser un matériel ou une présentation qui ne correspondent pas aux conditions de Bilanz.

## PRIX & RABAIS

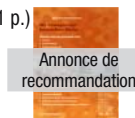
1 fois CHF 1950.- 4-fois ► 5% (CHF 1852.-) 6-fois ► 10% (CHF 1755.-)

8-fois ► 15% (CHF 1657.-) 10-fois ► 20% (CHF 1560.-) 12-fois ► 30% (CHF 1365.-)

à partir de 16-fois ► 40% (CHF 1170.-)

## IMMOBILIER/ANNONCES IMAGES

**Annonce image de votre entreprise immobilière** (1/1 p.)  
Emplacement avant présentation immobilier CHF 7450.-



**Présentation d'objet Page panorama**  
emplacement après immobilier CHF 5000.-



Non soumis à la CC / RACHA. Le rabais est en fonction du nombre d'insertions réalisées pendant l'année fiscale.

**Votre objet sera également mis en ligne sur le site [www.bilanz.ch/immobilier](http://www.bilanz.ch/immobilier).**

Rémarques générales

Les prix sont valables (à l'unité) pour 1 à 4 couleurs, basées sur l'échelle Cyan, Magenta, Jaune et Noir. Changement de prix sous réserve. Tous les prix s'entendent sans TVA.

Autres formats sur demande.

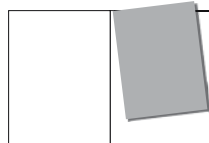
<b>Format du magazine:</b>	205 × 275 mm
<b>Surface de composition:</b>	179 × 240 mm
<b>Annonces franc-bord:</b>	+3 mm de marge de rognage sur les côtés extérieurs. Les textes et parties d'illustration qui ne doivent pas être rognés nécessitent une marge de 10 mm.
<b>Technique d'impression:</b>	Offset rotative, ordre d'impression des couleurs N, C, M, J; densité 300%
<b>Trame:</b>	70, point elliptique
<b>Couleurs:</b>	Pour la densité et l'élargissement du point est valable la norme ISO 12647-2. Norme ISO, échelle EURO: voir sous <a href="http://www.eci.org">www.eci.org</a>
<b>Papier:</b>	Couverture: blanc, brillant, couché machine, 250 g/m <sup>2</sup> Pages intérieures: blanc, couché mat, 70 g/m <sup>2</sup>
<b>Couverture:</b>	ISO coated, contenu ISO-web-coated
<b>Epreuves / Proof:</b>	Pour une reproduction fidèle de vos documents, nous avons besoin d'une épreuve réalisée sur le papier qui servira à l'édition ou sur un support analogue. Afin de vérifier les valeurs des couleurs, il faut intégrer la bande de contrôle média UGRA/FOGRA.
<b>Imprimerie:</b>	Swissprinters AG, BILANZ homes, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingen
<b>Livraison du matériel d'impression:</b>	Swissprinters AG, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingen, Herr Patric Frei, tél. +41 58 787 38 06
<b>Fichiers numériques:</b>	Créer les annonces numériques si possible en fichier highend PDF (insérer les polices). PC/Windows: uniquement fichier PDF ou Tiff. Les couleurs mélangées et Pantone doivent être en gamme CMYK sur le fichier livré. Livrer dans le même répertoire les logos, images et polices utilisés.

<b>Programmes:</b>	Tous les programmes graphiques et de mise en pages usuels
<b>Transfert de données:</b>	Par mail à <a href="mailto:bilanz@swissprinters.ch">bilanz@swissprinters.ch</a> avec les informations suivantes: titres, date de parution, format, nom du sujet et expéditeur avec numéro de tél.
<b>Print-Online:</b>	Pour l'envoi de données électroniques, nous privilégions la solution de branche POLDIRECT de Print Online qui permet d'envoyer les annonces rapidement et directement, de les vérifier et de les archiver de manière centralisée sans frais supplémentaires pour l'expéditeur des données. <a href="http://www.printonline.ch">www.printonline.ch</a> , <a href="mailto:info@printonline.ch">info@printonline.ch</a> ou tél. +41 44 258 17 70
<b>Information sur POLDIRECT:</b>	Support préféré: le CD-ROM. D'autres sont également possibles et doivent être convenus au préalable. Il faut joindre une épreuve représentative: des couleurs, adaptée aux conditions d'impression et réalisée avec la bande de contrôle Fogra sur un support analogue à celui de l'édition. Les supports de données doivent comporter les indications suivantes: BILANZ homes, date d'édition, format de l'annonce, désignation du sujet, ainsi que nom et numéro de téléphone de l'expéditeur pour d'éventuelles demandes de précisions. Les supports sont à envoyer à Swissprinters AG, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingen
<b>Transfert de données sur support informatique:</b>	Support préféré: le CD-ROM. D'autres sont également possibles et doivent être convenus au préalable. Il faut joindre une épreuve représentative: des couleurs, adaptée aux conditions d'impression et réalisée avec la bande de contrôle Fogra sur un support analogue à celui de l'édition. Les supports de données doivent comporter les indications suivantes: BILANZ homes, date d'édition, format de l'annonce, désignation du sujet, ainsi que nom et numéro de téléphone de l'expéditeur pour d'éventuelles demandes de précisions. Les supports sont à envoyer à Swissprinters AG, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingen
<b>Corrections / traitement:</b>	Coûts de composition, copies, ajustement, etc. sont facturés séparément au tarif horaire.
<b>Gestion des données:</b>	Nous ne retournons les supports de données que si le client en fait la demande. Les supports de données sont détruits trois mois après la dernière parution.

## ENCART LIBRE 55 000 EXEMPLAIRES

Poids	Coûts totaux
jusqu'à 15 g	CHF 29 700.-
jusqu'à 25 g	CHF 34 100.-
jusqu'à 35 g	CHF 35 200.-
jusqu'à 50 g	CHF 36 300.-
jusqu'à 75 g	CHF 43 450.-
jusqu'à 100 g	CHF 47 850.-
jusqu'à 125 g	CHF 59 400.-

Autres prix sur demande



Encart libre

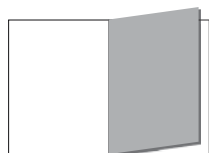
### Coûts par 1000 Ex.

CHF	540.-
CHF	620.-
CHF	640.-
CHF	660.-
CHF	790.-
CHF	870.-
CHF	1080.-

## ENCART BROCHÉ

jusqu'à 15 g	CHF 25 300.-
jusqu'à 25 g	CHF 28 600.-
jusqu'à 35 g	CHF 30 800.-
jusqu'à 50 g	CHF 32 450.-
jusqu'à 75 g	CHF 37 400.-
jusqu'à 100 g	CHF 40 150.-

Autres prix sur demande



Encart broché

CHF	460.-
CHF	520.-
CHF	560.-
CHF	590.-
CHF	680.-
CHF	730.-

## ENCART LIBRE

### Divers

- Tiré à part: sur demande
- Edition partielle possible, blister sur demande
- Port et frais technique inclus, TVA de 8% en sus

### Données techniques

- Format minimum: 105 x 148 mm
- Format maximum: 195 x 270 mm
- Papier: 120g/m2
- Pour les encarts de plusieurs pages, le cahier fermé doit comporter une largeur minimale de 148 mm

## ENCART BROCHÉ

### Divers

- Tiré à part: sur demande
- Port et frais technique inclus, TVA de 8 % en sus

### DONNÉES TECHNIQUES

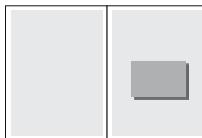
- Format: 205 x 275 mm
- Marge de coupe supérieure: 5 mm
- Marge de coupe côte agrafage: 3 mm
- Marge de coupe frontale: 3 mm
- Marge de coupe inférieure: 3 mm



## ANNONCES AVEC ENCART COLLÉ

Poids	Coûts totaux
	<b>Edition normale 55 000 Ex.</b>
Carte postale	CHF 12 650.–
jusqu'à 10 g	CHF 24 750.–
jusqu'à 25 g	CHF 29 975.–

Autres prix sur demande.



Annonces avec encart collé

Coûts
<b>par 1000 Ex.</b>
CHF 230.–
CHF 450.–
CHF 545.–

## ENCART COMBINÉ BILANZ / BILANZ HOMES PARTIEL

Sur demande

## SUPLÉMENTS

- Prospectus avec annonces tiers: par annonces, 30% du prix brut d'une annonce BILANZ.
- Edition partielle: CHF 3000.–
- Supplément pour blister: CHF 2500.–

## CC II / RACHA II POUR ENCARTS ET ENCARTS COLLÉS

- Commission d'agence: 5 %
- RACHA: 5 % dès CHF. 60 000.– brut
- Les encarts, encarts collés, etc sont autorisent CC/RACHA.

## ANNONCES AVEC ENCART COLLÉ

### Divers

- Produits spéciaux sur demande
- Le prix inclus le port et les frais techniques
- Le prix de l'annonce n'est pas compris TVA en sus

### Conditions techniques

- Format minimum: 80 x 55 mm
- Format maximum: 195 x 250 mm
- Prescription de la poste: non pliés
- Formats spéciaux: il est recommandé de se renseigner le plus tôt possible
- Sachets et encarts 3D: prix et faisabilité sur demande avec échantillons.

### MODÈLES

Aucune confirmation ne sera donnée avant réception de 5 modèles de l'encart pour contrôle. Pour les encarts collés, un modèle en blanc avec mise en page doit être envoyé 5 semaines avant parution. Envoi à Bilanz, Service interne Annonces, case postale, 8021 Zurich.

### LIVRAISON

Tirage ø 55 000 Ex.

### Au plus tard 8 jours avant parution, à:

Swissprinters AG, Warenannahme BILANZ homes, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingen, Téléphone +41 62 746 34 23 / 33 60 21

### Le bulletin de livraison doit obligatoirement comporter:

le titre, le numéro de parution, la date, la quantité. En cas de difficultés de traitement, priorité est donnée à la réalisation du tirage.

# OFFRE GLOBALE POUR VOTRE CONCEPT CROSS-MÉDIAS

axel springer 

IMPRIMÉS / EN LIGNE / MOBILE / ÉVÉNEMENTIEL



Imprimés, en ligne, mobile – avec les médias économiques d’Axel Springer, l’impression et le numérique se combinent et connectent de façon idéale. Chacun des canaux propose des modes publicitaires créatifs divers pour votre concept cross-médias novateur, ainsi que des possibilités d’intégration et de

coopération vous donnant accès aux groupes ciblés des décideurs à fort pouvoir d’achat, avec efficacité et une extrême précision. – Nous demeurons à votre disposition pour tout conseil en la matière.

## 1 Contrat d'insertion

Les Conditions d'insertion règlent les relations contractuelles entre l'annonceur ou l'intermédiaire mandaté par ce dernier et la maison d'édition pour autant qu'aucun autre accord n'ait été stipulé par écrit. Dans le cadre du contrat oral ou écrit d'insertion, l'éditeur s'engage à faire paraître une ou plusieurs annonces dans la publication désignée en contrepartie du paiement par l'annonceur des coûts d'insertion.

## 2 Droit applicable

Les relations contractuelles sont essentiellement régies par les Conditions d'insertion (CI) ainsi que par les dispositions du Code des obligations (CO) suisse.

## 3 Contrats conclus en francs et ordres de répétition

### 3.1 Fiabilité

Des contrats en francs et ordres de répétition ne peuvent être convenus que pour les annonces émanant de particuliers ou d'une seule entreprise. Les règlements particuliers de Presse Suisse/ASSP s'appliquent aux groupes et sociétés en holding.

### 3.2 Les contrats et leur durée

Le taux de rabais des contrats de quantité et de répétition doit en principe être connu lors de la première réservation d'espace, dans tous les cas avant la parution de la première annonce. La durée des contrats en francs et de répétition commence au plus tard lors de la première insertion, pour autant qu'une autre date n'ait pas été fixée lors de la conclusion du contrat. La durée du contrat est en principe de 12 mois et ne peut pas être changée. Si un contrat prend effet jusqu'au 15 d'un mois inclus, il dure jusqu'à la fin du mois précédent de l'année suivante.

### 3.3 Prix et changements de prix

Un contrat est conclu selon le tarif de base, séparément pour chaque publication. Toutes les catégories d'annonces donnant droit à un rabais seront incluses dans le contrat. Les changements de prix, des taux de rabais et de la TVA sont aussi immédiatement appliqués sur les réservations en cours. L'annonceur a le droit d'annuler son contrat dans les deux semaines qui suivent la communication écrite des nouveaux prix. Dans ce cas, il n'a droit qu'au rabais correspondant au volume publicitaire utilisé, selon l'échelle des rabais en vigueur.

## 4 Rabais

### 4.1 Rabais sur le chiffre d'affaires

Pour chaque contrat en francs, le donneur d'ordre a droit au rabais de quantité selon le tarif en vigueur.

### 4.2 Rabais rétroactif

Si, durant l'année, le volume des annonces dépasse le montant convenu lors de la conclusion du contrat, le rabais est calculé sur le volume global et un rabais rétroactif calculé selon le barème appliqué pour les rabais est accordé au client pour la fin de période de décompte.

### 4.3 Rabais de répétition

Le rabais de répétition est accordé sur les contrats qui portent sur le nombre d'annonces publiées simultanément prévu dans le barème de rabais (au cours d'une période de 12 mois au maximum). La grandeur de l'annonce ne doit pas être modifiée. Les textes et sujets ne peuvent être modifiés que s'il s'agit de matériel prêt à l'impression. Il est possible d'élargir et de renouveler un contrat de répétition si l'ordre est passé avant la parution de la dernière insertion dans les formes précédemment prescrites et avant l'écoulement de la période de 12 mois. Le rabais est calculé sur la base du nouveau volume global et selon l'échelon de rabais correspondant. Il est accordé à titre rétroactif compte tenu des annonces déjà décomptées. Les ordres de répétition sont réservés aux publications dont les tarifs prévoient cette possibilité.

### 4.4 Ajustement des rabais

En principe, le même taux de rabais est appliqué pendant toute la durée du contrat.

### 4.5 Rappel de rabais

Si, en fin de contrat, le volume consommé est inférieur au contrat conclu, un rappel de rabais sera perçu. L'annonceur bénéficie d'une tolérance de 3% calculée sur l'échelon qu'il a souscrit dans son contrat.

### 4.6 Commission conseil:

une commission conseil de 15% est accordée aux ordres d'insertion d'annonces provenant d'agences média. Elle s'élève à 15% et est calculée sur le montant brut total. Pour encarts et banderoles est accordée une commission d'agence de 5%. RACHA: une commission RACHA de 15% est applicable pour tou-

te annonce passée en directe et ceci dès Fr. 60000. Pour encarts et banderoles est accordée une commission RACHA de 5%. La commission d'agence et la RACHA ne peuvent être cumulées. En cas d'inobservation des conditions de paiement, les commissions payées seront réclamées en retour.

## 5 Dénonciation prématurée du contrat

### 5.1 Annulation par l'annonceur

La suppression ou le déplacement d'ordres d'insertion ne peuvent être acceptés, même pour des raisons impératives, que jusqu'à la dernière date prévue pour la remise des annonces.

### 5.2 Annulation par l'éditeur

Si, pendant la durée du contrat, une publication doit interrompre sa parution, l'éditeur peut se libérer du contrat sans obligation de dédommagement. L'annonceur n'est alors pas délié de l'obligation de payer les annonces déjà parues. En cas de dénonciation du contrat par l'éditeur, le rabais fixé à sa conclusion reste valable.

## 6 Conditions de paiement

### 6.1 Délai de paiement

Sans autre indication, les factures sont payables dans les 30 jours. Les prix s'entendent nets, c'est-à-dire sans escompte. En cas d'encaissement par voie judiciaire, les rabais sur les factures impayées sont caducs. Les rabais sont alors facturés en plus.

### 6.2 Intérêts de retard

En cas de non-paiement des factures dans les 30 jours, un intérêt de retard peut être facturé. Le montant dû est majoré de 5% (art. 104 CO).

### 6.3 Risque d'insolvabilité

Le risque d'insolvabilité d'un tiers est à la charge de l'annonceur, c'est-à-dire que le partenaire contractuel de l'éditeur s'engage à répondre du tiers en question pour le paiement ou pour tout autre engagement.

## 7 Prestations supplémentaires

Les travaux extraordinaires sont facturés selon les tarifs usuels dans la branche et majorés de la TVA. Sont considérés comme étant des travaux extraordinaires, la fabrication de maquettes, la mise en page des annonces, les modèles de textes, les traductions, les enquêtes relatives aux médias et leur dépouillement lorsque l'ampleur de la tâche est inhabituelle (par exem-

ple plans de diffusion, décomptes de coûts simples, etc.) ainsi que les coûts de PAO, coûts d'expédition au tarif express, modifications fréquentes des contrats, les nouveaux regroupements de factures indiqués ultérieurement, les informations fournies en cours de traitement pour les insertions en cours, les prestations de tiers, etc.

#### 8 Emplacements désirés ou prescrits

Les prescriptions d'emplacements sont respectées sans engagement. Si, pour des raisons techniques, l'annonce paraît à un autre emplacement que celui prescrit ou désiré, l'annonceur ne peut ni refuser le paiement ni exiger de dédommagements.

#### 9 Réclamations

Une parution défectueuse altérant sensiblement le sens ou l'effet d'une annonce donne droit à une compensation sous forme d'emplacement publicitaire, jusqu'à concurrence de la grandeur de l'annonce. Les commandes, les corrections et les annulations effectuées par téléphone sont aux risques de l'annonceur. Toute autre responsabilité est déclinée. Les erreurs d'impression qui ne modifient ni le sens ni l'effet d'une annonce ne justifient pas une réduction de prix. L'éditeur garantit une bonne reproduction de l'annonce au niveau de la technique d'imprimerie. Le matériel d'impression livré doit correspondre aux normes techniques du journal concerné. Les marges de tolérance par rapport aux standards exigés peuvent être communiquées à l'annonceur. Les légères différences de ton sont tolérées dans le procédé d'impression; le papier et les couleurs utilisés ne justifient pas une réduction de prix. La livraison retardée d'une édition, due à des défaillances techniques, ne donne droit à aucun dédommagement. Toute responsabilité est déclinée pour le matériel d'impression ne correspondant pas aux normes techniques de la revue. Les réclamations ne sont prises en considération que dans les 30 jours qui suivent la facturation. La contestation d'un ou de plusieurs points de la facture ne dispense pas l'annonceur de régler le montant restant de la facture dans les délais spécifiés sous «Conditions de paiement».

#### 10 Refus de publier

L'éditeur a le droit de refuser la parution d'une annonce sans indication de motif. La conclusion d'un contrat portant sur

l'insertion d'annonces ne peut pas être subordonnée à la publication d'articles rédactionnels.

#### 11 Dispositions légales

L'annonceur porte l'entière responsabilité du contenu de l'annonce vis-à-vis de l'éditeur, des autorités et des lecteurs. Si la responsabilité du journal est mise en cause par un tiers, l'annonceur s'engage à libérer le journal de cette responsabilité. Droit pénal et civil: sous réserve des conditions contraignantes inhérentes à la presse, l'annonceur porte l'entière responsabilité des conséquences financières lorsque la publication de son annonce enfreint des prescriptions légales. Il s'engage, en cas de litige avec des tiers résultant du contenu de l'annonce, à libérer complètement l'éditeur de toute responsabilité. Loi contre la concurrence déloyale: l'annonceur s'assure que ses annonces ne vont pas à l'encontre de la loi contre la concurrence déloyale. En cas d'atteinte à cette loi, l'annonceur décharge l'éditeur de toute responsabilité face aux conséquences y relatives. L'annonceur s'engage en particulier à prendre en charge l'ensemble des frais de l'éditeur dans le cas d'un processus juridique découlant d'un non-respect de cette loi. L'éditeur se réserve le droit de caractériser par la mention «annonce», les annonces pouvant être confondues avec le texte rédactionnel. Les annonces conçues comme un article rédactionnel ne peuvent pas être composées dans la police de caractères du journal ni contenir le titre du journal (police et logo).

#### 12 Droit de réponse

Selon l'article 28g et ss du Code civil suisse, toute personne qui se sent atteinte dans l'intégrité de sa personne par la présentation de faits dans des médias paraissant régulièrement, a un droit de réponse. L'éditeur peut refuser le droit de réponse lorsque celui-ci est visiblement injustifié ou va à l'encontre de la loi ou de la morale. L'annonceur qui est à l'origine de la publication des faits contestés est tenu de supporter tous les frais liés à l'exercice du droit de réponse.

#### 13 Transmission électronique du matériel d'impression

Toute responsabilité est déclinée en cas de livraison par le client de données (via des supports de donnée, modem ou ISDN) défectueuses ou incomplètes. En outre, l'éditeur ne répond pas des parutions défectueuses résultant de données qui

lui ont été fournies et qui ne peuvent pas être traitées ou utilisées selon les méthodes standard. Les charges supplémentaires qui en résultent sont facturées selon le temps effectivement nécessaire. L'éditeur répond uniquement des fautes imputables à une négligence grave de sa part.

#### 14 Bon à tirer

Une épreuve est soumise à l'annonceur avant le début de l'impression uniquement pour les annonces réalisées par nos soins (facturation séparée) à partir des documents qu'il a fournis. L'épreuve est accompagnée de l'indication de la date limite d'acceptation des corrections. En l'absence de réponse du client à la date indiquée, l'éditeur est autorisé à supposer que l'annonce est un «bon à tirer». Les corrections qui divergent de l'original et nécessitent un nouveau traitement de la lithographie ne peuvent être acceptées que si les impératifs de temps le permettent et si l'annonceur en supporte les coûts. Aucune épreuve n'est réalisée lorsqu'il s'agit de données prêtes pour l'exposition.

#### 15 Matériel d'impression

L'annonceur est responsable du délai de livraison du matériel d'impression ou des encarts. Sauf disposition contraire, l'éditeur ou la société de publicité n'a pas l'obligation d'archiver ou de restituer le matériel d'impression transmis par voie digitale ou traditionnelle (dessins, films, photos, etc.).

#### 16 Modifications de tarifs

Les modifications de tarifs demeurent réservées et entrent en vigueur au même moment pour tous les annonceurs. L'annonceur a cependant le droit d'annuler le contrat dans les deux semaines qui suivent la communication écrite des nouveaux tarifs. Dans ce cas, il a seulement droit au rabais correspondant au volume publicitaire utilisé, selon l'échelle des rabais en vigueur.

#### 17 For

Le for est le tribunal compétent au lieu du siège de l'agence de la société qui a conclu le contrat d'insertion. Dans ce cas, le for est Zurich.

Les présentes conditions entrent en vigueur le 1.1.2015 et remplacent toutes les précédentes.

## MAISON D'ÉDITION

**Axel Springer Schweiz AG**

**BILANZ Homes**

Förrlibuckstrasse 70

Postfach, 8021 Zürich

tél. +41 43 444 55 20

fax annonces +41 43 444 55 15

fax rédaction +41 43 444 55 21

## RÉDACTION

**Rédacteur en chef**

**Dirk Schütz**

tél. +41 43 444 54 54

dirk.schuetz@axelspringer.ch

**Rédacteur en chef adjoint**

**Erik Nolmans**

tél. +41 43 444 54 52

erik.nolmans@bilanz.ch

## DIRECTION D'ÉDITION

**Directeur d'édition**

**Dr. Thomas Garms**

Telefon +41 43 444 50 06

thomas.garms@axelspringer.ch

**Directrice adjointe**

**Maïke Juchler**

tél. +41 43 444 55 57

fax +41 43 444 55 41

maike.juchler@axelspringer.ch

## MARKETING LECTEURS

**Direction marketing**

**Patrizia Serra**

tél. +41 43 444 58 90

patrizia.serra@axelspringer.ch

## RÉGIE DES ANNONCES / PRODUCT MANAGER

**Direction vente**

**Sandra Bruderer**

tél. +41 43 444 55 13

mobile +41 79 405 32 50

sandra.bruderer@bilanz.ch

## SERVICE ANNONCES

**Head of Sales**

**Tobias Hunziker**

tél. +41 43 444 55 12

mobile +41 79 798 82 05

tobias.hunziker@bilanz.ch

**Service interne**

anzeigenid@bilanz.ch

Désirée Michel

Cheffe de Project Immobilier

tél. +41 43 444 55 14

desiree.michel@bilanz.ch

**Suisse romande / Tessin**

Axel Springer Suisse SA

Rue de Lyon 111

1203 Genève

tél. +41 22 949 06 60

fax +41 22 949 06 64

**Publicité**

Servais Micolot

tél. +41 22 949 06 60

mobile +41 79 200 07 03

servais.micolot@axelspringer.ch

## Service administratif

Martina Lügstenmann

tél. +41 22 949 06 60

martina.luegstenmann@axelspringer.ch

## VENTES PUBLICITAIRES INTERNATIONAL

**Allemagne**

IMV Internationale Medien

Vermarktung GmbH

Wolfgang Jäger

Hauptstrasse 29

D-82319 Starnberg

tél. +49 8151 550 8959

fax +49 8151 550 9180

w.jaeger@imv-media.com

**Autriche**

proxymedia e.U.

Michael Schachinger-Brauner

Wiesengasse 3

A-2801 Katzelsdorf

tél. +43 2622 367 55

fax +43 1253 30 333 989

michael.schachinger@

proxymedia.at

**Italie**

Axel Springer Media Italia /

Christiano merlo

Via Leopardi 21

I-20123 Milano

tél. + 39 02 43 98 18 65

fax + 39 02 43 40 04 25

info@axelspringer.it

**France**

Axel Springer Media France

93, Avenue Charles de Gaulle

F-92521 Neuilly-sur-Seine Cedex

tél. +33 1 76 21 85 00

fax +33 1 76 21 85 01

l.barbier@axel-springer.fr

**Angleterre**

Axel Springer Media Impact UK

Patricia Meier Woster

6<sup>th</sup> Floor

120 Charing Cross Road

GB-London WC2H 0JR

tél. +44 (0) 20 7836 4313

fax +44 (0) 20 7836 5364

patriciamieier@axelspringer.co.uk